Permis Plaisance COTIER

Informations

Pour passer le permis, vous devez être âgé d'au minimum 16 ans.

Avec le permis plaisance option côtière :

- vous pourrez naviguer jusqu'à 6 miles d'un abri,
- vous pourrez piloter un bateau de plaisance de plus de 6 CV de jour et de nuit,
- vous pourrez conduire un jet ski de plus de 6 CV de jour uniquement,
- vous n'êtes pas limité en puissance pour votre bateau,
- vous pourrez naviguer également sur les lacs et les plans d'eau intérieurs fermés,
- vous pourrez utiliser la VHF uniquement dans les eaux territoriales françaises. Au delà il faudra être titulaire du CRR. (Formation possible au GCI)

Organisation de la préparation à l'examen

Le permis comporte un examen théorique et une formation pratique dispensée par un formateur appartenant à un établissement de formation agréé.

Préparation théorique

La formation théorique est dispensée dans les locaux de la CMCAS Tour Pacific à la Défense en présence du formateur du bateau école. Elle a une durée de 7 heures et 30 minutes environ. Elle est répartie sur 3 séances de 2 heures et 30 minutes.

Examen théorique

Il se déroule sous la forme de questionnaire à choix multiples (QCM) spécifique à l'option côtière. Vos connaissances théoriques sont vérifiées lors d'un QCM de 30 questions, où 5 erreurs sont admises.

Vous conservez le bénéfice de la réussite à l'option théorique pendant 18 mois.

L'examen théorique a lieu à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile de France au département de la sécurité des transports fluviaux 21-23 rue Miollis 75015 Paris.

Formation pratique

Elle consiste en une formation d'une durée de 3h30, dont 2 heures à la barre d'un bateau. Le moniteur vérifie que vous avez bien assimilé les enseignements.

La formation à la barre d'un bateau se déroule sur la Seine ou la Marne dans l'une des écoles de votre choix (Paris Bastille, St Cloud, Lagny sur marne, Pantin).

Modalités d'Inscription

Le dossier d'inscription sera transmis au service instructeur compétent pour le permis plaisance par l'organisme de formation.

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- le formulaire cerfa n°14681*01 de demande d'inscription,
- deux photographies d'identité en couleur,
- un timbre fiscal informatique de 38 € de droit d'inscription à l'examen,
- un timbre fiscal informatique de 70 € pour la délivrance du permis,
- une photocopie d'une pièce d'identité,
- le certificat d'aptitude physique, formulaire cerfa n°14673*01, datant de moins de 6 mois.

Les informations actualisées sont disponibles sur le site SERVICE PUBLIC

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18988